



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/572
14 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 MAI 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à ma note du 3 mai dans laquelle j'ai communiqué aux membres du Conseil le texte de la lettre dans laquelle le Représentant permanent du Royaume du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies demandait que le mandat de l'Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge soit prorogé de six mois. Conformément à la résolution 880 (1993) du Conseil de sécurité, le mandat de l'Équipe de liaison viendra à expiration le 15 mai 1994, sauf décision du Conseil de le proroger.

Dans ma lettre du 29 mars, j'ai informé les membres du Conseil que j'avais nommé M. Benny Widyono pour me représenter au Cambodge (S/1994/389). Afin d'aider le Gouvernement cambodgien à consolider la paix dans le pays et dans la mesure où la présence des personnels militaire et civil des Nations Unies contribue, de l'avis du Gouvernement, à donner au peuple cambodgien un sentiment de sécurité, j'ai l'intention, au cas où le Conseil déciderait de ne pas proroger le mandat de l'Équipe de liaison militaire des Nations Unies au-delà du 15 mai 1994, de nommer conseillers de mon Représentant au Cambodge, avec l'assentiment du Gouvernement cambodgien, trois militaires qui seraient choisis de préférence parmi les membres de l'Équipe de liaison militaire actuellement sur place. Ces conseillers militaires aideraient mon Représentant à s'acquitter de son mandat, dans le respect de l'esprit et des principes des Accords de Paris.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
